MAISON MGR JACQUES FIHEY

Livret d’accueil des résidents

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous permettre de mieux connaître la Maison Mgr Jacques Fihey, et de faciliter votre entrée.

Il sera utilement complété par le dialogue que vous pourrez avoir avec tel ou tel acteur de cette Maison.

Toute l'équipe est d'ailleurs à votre disposition pour répondre à vos interrogations et faire en sorte que vous vous sentiez bien accueilli dans votre nouvel environnement de vie.

DIOCÈSE DE
COUTANCES
ET **AVRANCHES**

SOMMAIRE

1 Présentation générale du projet de la Maison et de son esprit

2 Procédure d'accueil dans la Maison

3 Présentation de la Maison
- L'équipe
- La structure

4 La vie quotidienne
- Repas
- Chapelle et offices
- Entretien du linge et de la Maison
- Participation à la vie de la Maison
- Suivi médical et soins divers
- Sécurité sanitaire et relationnelle

5 Limite des possibilités d'accueil

1 Présentation générale du Projet de la Maison et de son esprit

La Maison Mgr J. Fihey est un domicile collectif, privé, situé à Coutances, appartenant à l'association diocésaine de Coutances et Avranches.

Elle a ouvert ses portes le 16 juin 2020.

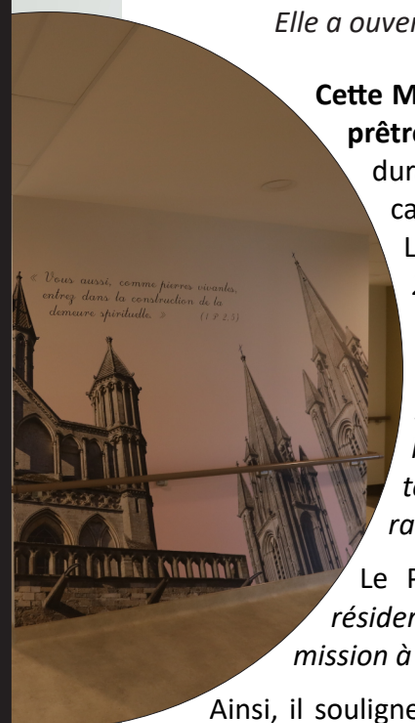

Cette Maison de 19 chambres reçoit prioritairement des prêtres « aînés » du diocèse, désireux de vivre durablement une nouvelle étape de leur vie dans le cadre du projet défini par notre évêque, Mgr Laurent Le Boulc'h (*cf. Lettre aux frères prêtres du 21 novembre 2019*) :

Dans un cadre chaleureux et bienveillant, par-delà la fourniture du gîte et du couvert *« la Maison Mgr Jacques Fihey n'est pas un lieu de retraite comme les autres, mais bien un lieu d'Église dans lequel le témoignage de la vie sacerdotale continue de rayonner pour la vie du monde et de l'Église* ».

Le Père évêque tient « *à ce que les prêtres qui résideront en cette Maison […] puissent vivre une réelle mission à son service* ».

Ainsi, il souligne que leur **vie fraternelle** peut constituer un *vrai* **témoignage d'Évangile**, et il leur confie une **mission de prière** : « *chaque jour, ils célébreront la liturgie des heures et l'eucharistie. Chacun pourra porter dans sa prière personnelle toutes les intentions du diocèse* ».

Ceux qui le peuvent et le veulent, selon le charisme de chacun, pourront exercer une **mission de miséricorde** par l'accueil des personnes qui désirent recevoir le sacrement de la pénitence et de la réconciliation, ou une **mission d'accompagnement spirituel**.

Une **mission de lien pastoral** est également proposée à ceux des prêtres qui *« souhaitent garder un lien avec une communauté d'Église. Il sera possible pour eux de rejoindre régulièrement une assemblée paroissiale ou religieuse particulière, sans en porter la charge ou la présidence, dans une présence amicale, spirituelle et fraternelle ».*

Enfin, d'autres propositions pourront être faites dans le domaine de l'animation spirituelle. Le souci de conserver le contact avec la vie du diocèse reste une priorité.

La Maison Mgr Jacques Fihey pourra également accueillir des diacres ou des laïcs ayant assisté les prêtres dans leur mission pastorale ou ayant rendu des services à l'Église. Ils devront naturellement adhérer à l'esprit du projet de la Maison décrit ci-dessus.

Enfin, au cas où une ou plusieurs chambres seraient disponibles, la Maison pourra recevoir des résidents en **accueil temporaire**.

Concrètement, dans ce lieu de vie d'Église, un cadre chaleureux et convivial est proposé aux personnes accueillies. Outre la dimension spirituelle déjà évoquée, **l'accompagnement humain et l'environnement matériel proposés visent le confort et la sécurité physique et relationnelle des résidents**.

2 Procédure d'accueil dans la Maison

Les personnes qui souhaitent venir vivre à la Maison Mgr Jacques Fihey font part de leur projet par écrit au vicaire général*, qui accusera réception de la demande.

Une commission d'admission se réunit ensuite pour examiner les demandes et décider des suites à donner sur la base des différents éléments en présence.

En particulier, l'évaluation préalable de l'autonomie de la personne (GIR) est nécessaire pour s'assurer de l'adéquation entre ses besoins et les services offerts par la Maison. La décision prise par la commission sera prononcée par le vicaire général, qui la communiquera à l'intéressé.

Cette commission est composée du vicaire général, de l'assistant social des prêtres du diocèse, d'un médecin consultant et du directeur de la Maison.

Une fois l'admission prononcée, le directeur organise l'entrée de la personne en lien avec elle.

Une évaluation de la situation du nouveau résident sera ensuite conduite en interne à la fin du premier mois d'accueil par l'infirmière et le médecin traitant.

*Association diocésaine
de Coutances
A l'attention du vicaire général
1 rue Cardinal Guyot
50200 Coutances

3 Présentation de la maison

La Maison Mgr Jacques Fihey bénéficie d'installations neuves et confortables et de services collectifs (restauration, entretien du linge, soins et surveillance médicale…).

Le projet qui nous anime est que chaque résident, tout en profitant de ces services, se sente chez lui et conserve son autonomie. Ainsi, chacun est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble, il est même invité à conserver ses activités et la vie sociale qui lui convient aussi longtemps que possible. Mais il est tout à fait envisageable, en fonction des désirs et des possibilités de la communauté des résidents, de prévoir des activités communes, internes ou externes.

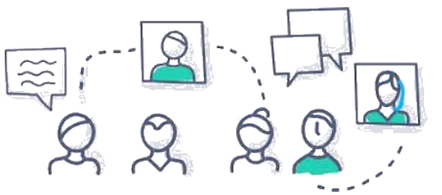

L'équipe

La maison est dirigée par un directeur à temps plein. Le personnel est présent 24h sur 24, tous les jours de l'année.

Il est composé d'une dizaine de personnes qui assurent les services suivants :

- Hôtellerie, restauration, lingerie, entretien des locaux ;
- Soins d'hygiène et accompagnements divers si besoin.

Un agent d'entretien du diocèse peut intervenir si besoin dans la Maison *(vérification des téléviseurs, wifi, pose des cadres, réparations diverses).*

La structure

La plupart des chambres de la Maison sont orientées ouest-nord-ouest. Elles ont une belle superficie de 26,5 m², salle de bain comprise.

Les chambres sont équipées de télévision et d'étagères intégrées. Il est possible d'apporter son mobilier, dans la mesure du raisonnable. À défaut, la Maison peut aider à meubler.

L'abonnement téléphonique et le wifi sont fournis à tous les résidents.

4 La vie quotidienne

Repas

Petit-déjeuner, déjeuner et dîner sont servis dans la salle à manger. Cependant, si l'état de santé du résident l'exige, les repas pourront être pris en chambre.

Les horaires sont les suivants :
- Petit-déjeuner : entre 7h00 et 9h00
- Déjeuner : 12h30
- Goûter : 16h00
- Dîner : 18h45

Le menu est établi par quinzaine par le chef cuisinier, supervisé par le directeur. En cas de régime particulier, sur prescription médicale, celui-ci sera respecté. Il est possible de recevoir des invités en prévenant le directeur au moins 48h00 à l'avance. De même, il est indispensable de prévenir 48h00 à l'avance en cas d'absence.

Chapelle et offices

La chapelle de la Maison est accessible en permanence et les offices suivants sont célébrés chaque jour en communauté :
- Laudes et eucharistie à 9h45 ;
- Vêpres à 18h00.

Un système vidéo interne permet la retransmission de ces temps liturgiques en direct sur la télévision de la chambre des résidents.

Entretien du linge et de la Maison

Le linge personnel des résidents est entretenu par la Maison. Il doit être marqué au nom de la personne en marques tissées. Le marquage est à la charge du résident. De même, les affaires de toilette et produits d'hygiène sont au libre choix de chacun. L'hygiène des locaux communs et l'entretien du cadre de vie, y compris les chambres des résidents, sont assurés par le personnel de la Maison.

Participation à la vie de la Maison

Un conseil de Maison se réunit au moins deux fois par an. C'est un lieu d'échanges entre les résidents et le directeur sur la vie de la Maison : expression et recueil des attentes et besoins des résidents sur tout ce qui concerne l'hébergement, la restauration, la vie commune, etc…

Suivi médical et soins divers

Le libre choix des praticiens de santé est respecté *(médecin généraliste, spécialiste, dentiste, kinésithérapeute...).* Il est possible de profiter des services des professionnels qui viennent sur place régulièrement : pédicure, coiffeur…Le dossier médical appartient au résident. En fonction des besoins, les aides-soignantes peuvent accompagner les résidents au quotidien pour la toilette, les repas, les prises de rendez-vous diverses et l'aide qui serait nécessaire.

Sécurité sanitaire et relationnelle

La protection et le respect des personnes sont des missions prioritaires de la Maison.

Dans ce cadre, l'ensemble du personnel est astreint au respect de l'obligation de réserve. Il ne doit en aucun cas divulguer des informations en dehors de l'équipe, et seules les données strictement nécessaires à l'accompagnement de chacun peuvent être partagées en interne.

De la même manière, le personnel respecte l'espace de vie privée, et même s'il doit y intervenir dans le cadre de son travail, il ne peut y pénétrer qu'après accord du résident.

La bientraitance des personnes est un souci constant du projet de vie de la Maison. Des formations en ce sens sont dispensées au personnel pour une sensibilisation à un accompagnement de qualité, ajusté aux besoins des personnes.

De la même manière, une partie du personnel est formé aux gestes de premiers secours tous les deux ans. « *Cette formation permet de porter les premiers secours au sein de son entreprise à toute victime d'un accident ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés* ».

La Maison dispose d'un système d'appel « malade » ainsi que d'un défibrillateur semi-automatique.

Enfin, pour la sécurité des personnes et pour permettre un accompagnement respectueux, il appartient à chaque résident de prendre un certain nombre de dispositions de manière anticipée :

- Désignation d'une personne de confiance,
- Expression des volontés personnelles.

Ces questions sont abordées dans le mois de l'installation afin que les attentes de chaque résident soient respectées au mieux.

5 Limite des possibilités d'accueil

Si l'objectif est d'accueillir les personnes jusqu'au bout de leur vie, la Maison n'est pas un Ehpad. Le **souci d'offrir un accompagnement personnalisé de qualité peut constituer une limite claire à la poursuite d'un accueil** qui deviendrait totalement inadapté.

Dans ce cas particulier, un projet de réorientation pourra être envisagé avec le résident et/ou avec sa personne de confiance.

Prière des aînés

Auteur : Vie Montante

Seigneur, nous te rendons grâce pour tous tes bienfaits
et, spécialement, pour les innombrables témoins
que Tu as mis sur notre route pour nous conduire vers Toi.

Nous sommes les aînés de ton Église :
augmente en nous la foi, l'espérance et la charité,
afin que Toi, Seigneur, Tu puisses :

par notre sérénité, donner la paix ;
par notre attention, redonner confiance aux malades ;
par notre générosité, soutenir les éprouvés de la vie.

Aide-nous, Seigneur, à ne pas juger et à pardonner,
car Toi seul connaît le vécu de chacun :
nous témoignerons ainsi
de ta Sagesse et de ton infinie Miséricorde.

Donne-nous chaque jour la lumière de ton Esprit
et assez de courage pour suivre ses inspirations.

Amen.

Maison Mgr Jacques Fihey
BP 219 - 2A rue Henri Laloi 50202 COUTANCES CEDEX
Contact : M. Alain DEBEAUPUIS
02 33 76 75 80 - 06 24 97 99 16
mmjf@diocese50.fr - www.diocese50.fr